



APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

***N° 5/P.U.M5A/2008 (3 lots)
(Séance publique)***

Le Jeudi 23 Octobre 2008 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- **Lot N° 1 : L'acquisition et l'installation du mobilier de la Bibliothèque de l'Université Mohammed V – Agdal : Rayonnages mobiles**
- **Lot N° 2 : L'achat et l'installation du matériel et du mobilier de bureau au profit de la Faculté des Lettres**
- **Lot N° 3 : L'achat et l'installation du matériel et du mobilier de bureau au profit de l'Institut Scientifique**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés relevant de la Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal, Avenue des Nations Unies Agdal - Rabat., ou être téléchargé du site web de l'université : www.um5a.ac.ma/infos/AO/AO_um5a.php

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de:

- Lot N° 1 : 14 000,00 DH (quatorze mille de Dirhams) TTC ;
- Lot N° 2 : 22 000,00 DH (vingt deux mille Dirhams) TTC ;
- Lot N° 3 : 15 000,00 DH (quinze mille Dirhams) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent:

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, Présidence de l'Université Mohammed V - Agdal, Avenue des Nations Unies Agdal Rabat;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité, à savoir:

1- Dossier administratif comprenant:

- a) la déclaration sur l'honneur;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;
- c) l'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an;
- d) l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, ce cautionnement doit être nominatif comportant deux noms au moins;

N.B : Les concurrents non installés au Maroc Sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

2- Dossier technique comprenant:

- a) une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues par § 1 de l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité;
- b) les attestations originales ou certifiées conformes délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages comportant les indications prévus par § 2 de l'article 23 du décret précité;
- c) les renseignements, pièces d'ordre technique ou pièces complémentaires concernant l'entreprise.

3- Echantillons et documentation technique comprenant:

- Des échantillons (voir le règlement de consultations) ;
- Une note de présentation faisant ressortir pour chaque article dans l'ensemble du lot toutes les références et les caractéristiques essentielles des performances des fournitures pouvant guider la commission à trouver l'objet de l'offre sur les catalogues et prospectus, à laquelle il faut joindre le bordereau des prix détail - estimatif (B.P.D.E) non chiffré.

N.B: La documentation technique et les échantillons doit être déposée au Bureau des Marchés, Présidence de L'Université Mohammed V-Agdal, Avenue des Nations Unies Agdal Rabat le Mercredi 22 Octobre 2008 avant 15 heures